

Rue de Conthey 2 – 1950 Sion
079 577 49 28
politique@psvr.ch
www.psvr.ch



Parti socialiste
du Valais romand

RÉPONSE DU PSVR CONCERNANT LA CONSULTATION SUR L'AVANT PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES ÉTABLISSEMENTS ET INSTITUTIONS SANITAIRES (LEIS).

Madame, Monsieur,

Le Parti socialiste du Valais romand (PSVR) vous remercie de l'opportunité qui lui est accordée de se prononcer dans le cadre de la consultation concernant l'objet cité en marge.

Le PSVR soutiendra l'introduction de ces articles au sein de la LEIS et de la LHARM. Il est urgent et nécessaire pour notre canton que ces structures de soins palliatifs puissent se développer efficacement, notamment grâce à des bases légales solides. Offrir une fin de vie digne à toutes et à tous nous tient à cœur et la question du financement des hospices de soins palliatifs doit être réglée rapidement pour assurer non seulement la pérennité de ces structures, mais aussi le bien-être des patients.

Notre parti est satisfait du mode de financement proposé dans l'avant-projet de modification. La clé de répartition 70-30 entre le canton et les communes nous semble idéale et nous saluons la volonté exprimée dans le rapport explicatif de ne pas faire participer financièrement les bénéficiaires aux coûts des soins. Nous peinons toutefois à retrouver cette volonté dans le cadre juridique proposé. Si ces hospices entrent dans le champ d'application de l'art. 25a LAMal alinéa 5, alors les bénéficiaires pourraient se voir facturer une partie des soins. Pour s'assurer que cette situation ne se produise pas, nous suggérerons que l'art. 45b alinéa 4 du présent avant-projet de modification de la LEIS soit adapté de la sorte : « *Les hospices de soins palliatifs facturent aux bénéficiaires une participation qui correspond uniquement à la contribution aux frais de séjour hospitalier au sens de la LAMal.* »

Nous sommes également quelque peu sceptiques quant à la mention de travail bénévole dans le rapport explicatif. Après un entretien téléphonique avec la direction de la Maison Azur, il s'avère que cette structure pourrait avoir recours à des bénévoles dans le cadre de l'accueil des patient-es et de l'animation (collective ou individuelle). Du point de vue de notre parti, ce travail doit être valorisé. Nous estimons qu'un cadre de vie digne comprend un service d'accueil et d'animation qui devrait, par conséquent, être envisagé comme un service public. En ce sens, recourir à des bénévoles ne permet pas de planifier des prestations garanties pour toutes et tous sur le long terme. Nous prions le Conseil d'État de réfléchir à une manière de garantir qu'une offre de base puisse être garantie en rémunérant une telle offre de base

ainsi que les éventuelles bénévoles qui l'appuieraient, ou à défaut, de mettre en place des compensations telles qu'il en existe pour les proches-aidantes.

D'autre part, notre parti se réjouit de l'instauration de CCT pour les EMS et CMS telles qu'annoncées dans le programme gouvernemental. Nous comptons sur le fait que les hospices de soins palliatifs seront inclus dans ces CCT.

Nous vous remercions pour la prise en compte de nos remarques.

Pour le PSVR :

Clément Borgeaud
Président

A blue ink signature of Clément Borgeaud, written in a cursive style.

Grégoire Rieder
secrétaire politique

A blue ink signature of Grégoire Rieder, written in a cursive style.